
Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition des sociétés populaires de Beaucaire et d'Avignon qui demandent la liberté du citoyen Moreau, en annexe de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition des sociétés populaires de Beaucaire et d'Avignon qui demandent la liberté du citoyen Moreau, en annexe de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 558;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31255_t1_0558_0000_11

Fichier pdf généré le 22/01/2023

fussent-ils nos pères, nos frères, nos amis, ils doivent périr, s'ils conspirent contre la liberté publique.

Législateurs, la section des Gravilliers vous déclare que vous avez pleinement sa confiance, elle jure en ce moment devant vous, et dans le sanctuaire des loix qu'elle maintiendra la liberté, l'égalité, l'unité, et l'indivisibilité de la République, elle jure avec vous une haine immortelle à tous les rois, et leurs suppôts, elle déclare qu'elle périra plutôt toute entière avec vous, que de souffrir qu'un tyran, sous quelque forme qu'il se présente, vienne souiller la terre de la liberté française.

La section des Gravilliers saura conserver l'énergie qu'elle a toujours déployée, elle demande la mort de tous ceux qui voudroient tout autre gouvernement que la République ; législateurs la section des Gravilliers est là toute entière ; comptez toujours sur son courage, nous ne voulons pas interrompre plus longtemps vos travaux, nous retournerons à nos ateliers, nous ne nous amuserons point à faire des phrases ; du salpêtre, du salpêtre, tels seront nos moyens oratoires (1).

LE PRÉSIDENT. Citoyens,

L'empressement avec lequel les citoyens de Paris de toutes les sections remplissent en ce jour mémorable l'enceinte où la Convention nationale tient ses séances, la tendre sollicitude qu'ils témoignent tous pour la conservation des jours des représentans du peuple, et l'horreur dont ils sont remplis pour les traîtres qui méditoient leur destruction et leur perte, est la preuve la plus démonstrative qu'ils pouvoient donner aux tyrans coalisés, qu'ils doivent renoncer pour toujours au fol espoir de corrompre la masse d'un peuple idolâtre de sa liberté. Cet espoir, ils le perdront sans doute entièrement, lorsque nos braves frères d'armes qui sont sur les frontières lanceront sur eux, et sur les hordes qu'ils conduisent, la foudre dont vous avez extrait de notre sol la matière première, et que vous nous présentez aujourd'hui comme les prémices de votre travail.

La Convention nationale reçoit avec satisfaction cette offrande que vous déposez sur l'autel de la Patrie ; et, animée avec vous d'un même esprit, elle ne veut ni roi, ni régent, ni protecteur, ni triumvir, ni maître, sous quelque nom qu'il puisse se produire : elle veut être libre comme vous ou mourir avec vous. Elle vous invite à sa séance (2).

(1) C 295, pl. 993, p. 24. Signé : Le Guay, Delespine, Chiquot (présid.), Bontemps, Fabert, Crespin (v.-présid.), Viot, secrét.-greffier), commissaires nommés par l'ass. g^{le} pour la rédaction de la présente adresse adoptée à l'unanimité par l'ass. g^{le}. Reproduit dans *Bⁱⁿ*, 27 vent. et *Débats*, n° 553, p. 99. Voir aussi Arch. P. Police, AA 226, p. 109.

(2) *Bⁱⁿ*, 27 vent.; *Débats*, n° 553, p. 99-100.

72

Etat des dons (suite) (1)

Le comité de salut public a fait remettre une décoration militaire qui lui avoit été envoyée par le citoyen l'Homme, agent national du district de Sancoins.

La séance a été levée à cinq heures (2).

Signé : RÜHL (*président*), C. F. OUDOT, Charles COCHON, BÉZARD, S. E. MONNEL, TALLIEN, BELLEGARDE (*secrétaires*).

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

73

Une députation des Sociétés populaires de Beaucaire et d'Avignon, admise à la barre, demande qu'il soit fait un prompt rapport des événements arrivés à Beaucaire le 1^{er} avril dernier et que la liberté soit rendue au citoyen Agricole Moreau.

Cette pétition est renvoyée au comité de sûreté générale, et son insertion au Bulletin est décrétée (3).

74

[*La St^e popul. d'Embrun, à la Conv. ; s. d.*]

« Citoyens représentans,

L'Anglais fuyant lâchement d'une ville acquise et livrée par le crime, l'Anglais battu sous les murs de Dunkerque par les soldats de la liberté, l'Anglais glacé par la crainte de voir le drapeau tricolore flotter incessamment sur les bords de la Tamise, ose aujourd'hui parler d'une paix provisoire, et cette proposition insidieuse, répétée dans tous les cabinets corrompus de l'Europe, trouve des partisans sur la terre de l'égalité.

Et nous aussi, nous voudrions la paix ; car, si elle est douce pour tous, elle l'est surtout pour les habitans du théâtre de la guerre ; mais nous la voulons durable, perpétuelle, telle enfin que les amis de l'humanité l'ambitionnent ; et les despotes ne la désirent que pour rétablir leurs forces épuisées, ou donner une nouvelle activité à leur abominable système de séduction.

Défiez-vous, citoyens représentans, des élans d'un cœur sensible : la pitié ne sauroit trouver place au milieu des camps et des arsenaux qui couvrent le sol de la République ; il ne peut en sortir que la terreur, la foudre et la mort.

Nous l'invoquons cette foudre vengeresse

(1) P.V., XXXIII, 498.

(2) P.V., XXXIII, 378.

(3) *Mon.*, XIX, 724. Rien au Bⁱⁿ.